

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Renouvellement des infrastructures de stockage et de sauvegarde - Dialogue compétitif - Autorisation
--

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La CUB a initié une démarche de rationalisation de son parc de serveur en accroissant la virtualisation via un marché en 2008. Le taux de virtualisation actuel est d'environ 68 % et continuera de progresser au cours des prochaines années.

En janvier 2013, consciente de la problématique que posait l'obsolescence des matériels de stockage SAN et de sauvegarde (installés en 2004), la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de faire appel à une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider à démarrer la refonte de toute l'architecture de stockage SAN et de sauvegarde. La société COSIALIS CONSULTING a été désignée et a rendu ses conclusions en juin 2013.

Les conclusions de cette étude amenèrent la Communauté Urbaine de Bordeaux à retenir le scénario d'évolution vers une architecture de stockage redondé en mode PCI utilisant les mécanismes de virtualisation du stockage, entre sa salle informatique principale et une salle de backup à définir. Ce choix fut naturellement influencé par la direction de la DSI et l'opportunité de bénéficier d'une solution de secours à l'architecture actuelle.

Le périmètre du projet correspond à la mise en œuvre d'une solution globale de refonte de l'architecture de stockage SAN, de la sauvegarde, et d'urbanisation des serveurs de la CUB ainsi que la maintenance des équipements et logiciels afférents.

La Direction des Systèmes d'Information, tout en connaissant la nécessité de renouveler ses infrastructures de stockage, n'avait pas une connaissance assez fine des différentes solutions propriétaires proposées par les différents constructeurs, ce qui était un obstacle pour la rédaction précise d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières. L'article 36-1° du Code prévoit qu'une procédure de dialogue compétitif est possible dans le cas où le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins. C'est donc cette procédure qui a été choisie pour lancer la concurrence, afin de parvenir à une meilleure solution tant sur le plan technique que financier.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant maximum de 1 500 000 € HT sur sa durée totale. Le marché est conclu pour 5 ans fermes et pourra être reconduit tacitement pour une période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder 10 ans. La durée du marché est supérieure à 4 ans en raison de la durée nécessaire des amortissements liés à la nature des prestations.

Au vu du montant du marché, la consultation a fait l'objet d'une publicité au niveau européen.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 18 septembre 2013. Les candidats APX, CHEOPS, CIS-VALLEY, NEXTIRAONE et SCC ont été admis à présenter une offre le 6 novembre 2013. La date limite de remise des offres initiales a été fixée le 16 janvier 2014 et les auditions des différents candidats ont eu lieu entre le 11 et le 13 mars 2014.

À l'issue de la phase de dialogue compétitif, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 juin 2014, a décidé d'attribuer le marché à la société CIS-VALLEY sur la base d'un montant estimatif de 1 358 035,00 € HT, soit 1 629 642,00 € TTC.

En conséquence, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise CIS-VALLEY sur la base de ce montant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 67,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 juin 2014 attribuant le marché à la société CIS-VALLEY,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'afin d'assurer le renouvellement de ses infrastructures de stockage et de sauvegarde, de façon satisfaisante techniquement et financièrement, la procédure de dialogue compétitif était la plus adaptée,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec la société CIS-VALLEY qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimatif de 1 358 035,00 € HT

Article 2 : Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2014 à 2019, sous réserve du vote du budget primitif par le Conseil de Communauté :

- 05P044O001TGE001-01 – Section d'investissement – 2051 Concession et droits similaires
- 05P044O001T13 – Section d'investissement – 2183 Matériel de bureau et matériel informatique
- 05P044O001T17 – Section de fonctionnement – 6288 Autres services extérieurs
- 05P044O001 – Section de fonctionnement – 6156 Maintenance
- 05P044O001T27 – Section de fonctionnement – 60632 Fourniture de petit équipement

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUILLET 2014**

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2014

M. ALAIN DAVID